



Règlement Concours et Présentation

Pour éleveur bovin



Salon régional de l'agriculture



1. DATE ET LIEU DU CONCOURS

Le concours aura lieu dans le cadre de la manifestation “La Ferme s'invite” qui se déroulera du **07 au 09 novembre 2025** .

Un Concours d'Animaux de l'Espèce Bovine aura lieu dans **le parc des expositions de Poitiers**. Ce concours est ouvert aux animaux des races allaitantes et laitières concernées et en présentation.

2. CONDITIONS A REMPLIR POUR LES ANIMAUX EXPOSES

Pourront prendre part à ce concours, les animaux inscrits au Livre Généalogique, spécialement élevés pour la reproduction et la boucherie.

Les animaux de boucherie et les animaux en présentation ne seront pas soumis obligatoirement au Livre Généalogique. (Sauf pour la race Limousine)

3.CATÉGORIES ET PRÉSENTATION DES ANIMAUX

Le meilleur animal du concours sera choisi parmi les prix d'honneur et recevra le trophée offert par le Herd Book .

En fonction des effectifs des animaux engagés, le Commissaire Général du Concours pourra supprimer les sections insuffisamment pourvues ou procéder au partage de celles qui s'avéreront compter un nombre d'animaux trop élevé , notamment dans le cas des naissances en décembre (**en concertation avec les responsables de pôles concernés**)

4.DÉCLARATION D'ENGAGEMENT AU CONCOURS

Pour être admis à exposer, chaque éleveur devra faire parvenir la déclaration d'engagement avant le **03 octobre 2025 DERNIER DÉLAI**.

5.CLASSEMENT DES ANIMAUX

Le jury sera composé d'un (ou plusieurs) juge(s) officiel(s) proposé(s) par le HB de la race concernée. Le commissaire Général pourra le remplacer en cas d'absence.

6.ATTRIBUTION DES PRIX

Pour que les opérations du jury puissent se dérouler, ne seront admises, dans les rings, que les personnes nécessaires au maintien des animaux et les partenaires qui sponsorisent les sections pour la remise des prix.

Les prix susceptibles d'être attribués suivant les catégories et sections seront affichés au secrétariat le jour du concours.

Ne pourront être affichées dans l'enceinte du Concours, pendant les opérations des classement, que les communications du Commissaire Général, les résultats des opérations du Jury et les notes qu'il aura établies à ce sujet.

Cependant, les exposants pourront, après le passage du Jury, apposer les pancartes indiquant le nom et l'adresse de l'élevage.

Les réclamations relatives au classement et à l'attribution des prix devront être formulées et remises au Commissariat Général. Elles seront entendues au plus tard, deux heures après l'affichage des résultats, au Commissariat Général du Concours.

7. CONDITIONS SANITAIRES, CONDUITE, GARDE, NOURRITURE

La surveillance sanitaire sera assurée par la Clinique Vétérinaire de Verrières, selon l'arrêté préfectoral en vigueur et les conditions sanitaires définies par les textes légaux. Le certificat sanitaire sera établi pour chaque exposant par son vétérinaire habituel dans les formes et conditions approuvées par le chef d'établissement de la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Vienne. Ce certificat sera établi moins de 8 jours avant le concours.

Les exposants auront à supporter les frais de transport et de conduite de leurs animaux. Aucun animal ni objet, ne peut-être enlevé du Concours sans l'autorisation préalable du Commissaire Général.

Le curage des stalles devront être réalisés avant 8h du matin.

Tous bovins présents sur la manifestation devront avoir fait l'objet d'un dressage préalable pour pouvoir être conduits en licol. Le Commissaire Général peut se donner le droit, si l'animal représente un danger pour lui ou autrui d'exiger son départ de la manifestation dans les conditions optimales de sécurité. Les animaux devront être tenus en licol durant toute la manifestation dans le souci du bien être des animaux.

8. COMMISSARIAT

Les responsables de races de la manifestation rempliront les fonctions de Commissaires Généraux du Concours ; ils pourront s'adjoindre un ou plusieurs Commissaires.

Tout en assurant l'organisation et la surveillance du Concours, les organisateurs du concours ne seront pas responsables des détournement ou des accidents de quelque nature que ce soit, dont pourraient être victimes les personnes. Ils ne seront pas davantage responsables des accidents dont pourraient être victimes les animaux.

9.DÉCLARATIONS ERRONÉES – SANCTIONS

Tout éleveur convaincu d'avoir sciemment fait une fausse déclaration sera exclu du Concours et privé des prix qu'il aurait éventuellement obtenus à ce Concours.

10. ORDRE DES OPÉRATIONS

Les différentes opérations de Concours seront réglées comme suit :

- Réception des animaux le jeudi 6 novembre 2025 14h à 18h (animaux bien définits)
- Vérification de l'identité et contrôles sanitaires
- Manifestation du 07 au 09 novembre 2025
- Départ des animaux le dimanche 09 novembre 2025 à partir de 18h (la programmation et l'organisation du chargement de départ se fera sur ordre du responsable de race)

Durant tous les concours, y compris pendant la remise des prix, les éleveurs exposants et les personnes aidant à présenter les animaux devront porter la tenue officielle demandée par le Herd Book .



Jean-Claude Provost

Éleveur de vaches Limousines
à Blanzay de la Vienne

Jean Claude Provost

Responsable Race Limousine

06.03.49.72.54

Nicolas David

Responsable Race charolaise

06.11.21.27.50



Mathieu Caillé

Responsable Race Prim'holstein

06.47.91.83.92



Olivier Poirier

Responsable Race Angus

06.02.19.12.26

*Toute demande d'information complémentaire est à adresser à
Angélique VRIET responsable des concours au 06.81.30.69.56 ou
angelique.vriet@educagri.fr*



Salon régional de l'agriculture